



Québec, le 30 décembre 2020

PAR COURRIEL

Monsieur Benoît Dubreuil
Directeur régional, Bureau régional du Québec
Agence d'évaluation d'impact du Canada
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1

Objet : **Demande d'une extension avant la décision du ministre – Projet Laurentia**

Monsieur,

Dans le cadre de la demande de dernière minute (23 décembre 2020) de l'Administration portuaire de Québec (APQ) pour poursuivre les travaux du projet Laurentia et obtenir un délai supplémentaire avant la production du rapport final de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), nous, groupes environnementaux et citoyens, désirons intervenir pour vous dire que cette requête est injustifiable dans les circonstances. Nous souhaitons que vous la refusiez pour les motifs que nous désirons soumettre à l'attention de l'Agence et du ministre pour leur considération.

Il est vrai que les articles 27 (2) (3) de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 prévoient que :

« le ministre est tenu de prendre les décisions dans les trois cent soixante-cinq jours suivant l'affichage sur le site Internet de l'avis du début de l'évaluation environnementale du projet. Il peut prolonger ce délai de la période nécessaire pour permettre à l'Agence de coopérer avec toute instance visée à l'article 18 à l'égard de l'évaluation environnementale du projet ou pour tenir compte des circonstances particulières du projet. Il ne peut toutefois prolonger le délai de plus de trois mois. »

Il est cependant utile de souligner que l'Agence a réalisé son travail dans les 365 jours prescrits par la Loi, et ce, malgré l'improvisation du promoteur, les changements de scénarios au projet et le peu de transparence dont il a fait preuve. Il faut par ailleurs reconnaître le travail exceptionnel des experts du gouvernement du Canada dans les circonstances et le respect rigoureux de cet échéancier légal par l'Agence, malgré un délai total de cinq années pour compléter les principales étapes du processus canadien d'évaluation environnementale.

Par ailleurs, le promoteur demande un délai indéterminé au ministre en affirmant qu'il fournira des renseignements supplémentaires et soumettra l'ensemble des éléments **dans un délai raisonnable**. Considérant qu'il promoteur a eu tout le temps de fournir les informations pour justifier son projet et que l'analyse de l'Agence détermine qu'il y aura des impacts négatifs importants sur plusieurs enjeux, nous sommes convaincus que le délai supplémentaire requis ne changera pas les conclusions à ces faits probants, qui sont soutenus par la science, les

connaissances autochtones et les perspectives locales, comme le souhaite le gouvernement de Justin Trudeau.

De plus, nous trouvons indécent et irrespectueux que le promoteur, qui justifie son projet, notamment par le manque de revenus portuaires, fasse des investissements publicitaires de plusieurs millions de dollars pour promouvoir Laurentia avec des affirmations qui s'éloignent de la vérité :

« Quand on connaît la vérité, on respire beaucoup mieux ... les experts affirment que Laurentia n'aura aucun impact prévu sur la qualité de l'air durant ses 60 années d'opération ... n'aura aucun impact notable sur la qualité de l'air durant ses quatre années de construction »

Toute cette publicité n'a-t-elle pas pour objectif de faire oublier toutes les conclusions et recommandations de l'Agence ?

L'Administration portuaire de Québec n'est-elle pas en train de manipuler l'opinion publique en faveur de son projet ?

Le promoteur n'a-t-il pas affirmé, dans son étude d'impact, qu'il doit financer la restauration de ses infrastructures actuelles de façon autonome, en augmentant ses revenus avec de nouveaux projets, afin de réinvestir des montants pour assurer la pérennité du Port puisqu'aucune autre source de revenus n'est disponible pour financer ces travaux ?

D'où viennent donc alors ces fonds providentiels pour investir autant d'argent et utiliser en monarque le pouvoir qu'il procure ?

Pour nous, il est clair que le Port souhaite avoir plus de temps pour poursuivre sa vaste campagne de promotion et ses opérations de lobbyisme. Il espère ainsi pouvoir convaincre l'opinion publique et imposer une pression politique aux élus en affirmant que, malgré les conclusions du rapport de l'Agence, ce projet est magnifique et qu'il assurera pendant 60 années des retombées sociales et économiques concrètes et énormes pour la région de Québec, le Québec et le Canada.

Il ne faut pas être dupes de cette manigance de l'Administration portuaire de Québec. Nous ne pouvons, sous aucun prétexte, renoncer à la qualité de vie, à l'accès au fleuve et à la protection des battures de Beauport qu'entraînerait la réalisation du projet Laurentia.

Nous implorons l'Agence, son ministre et le gouvernement du Canada, de n'accorder aucun délai supplémentaire au promoteur et que tous disent NON au projet Laurentia au nom des citoyens concernés et des générations futures. Il existe de multiples raisons de dire NON à ce projet incongru et cette demande en est une de plus.

Daniel Guay, président

c.c. L'Honorable Jonathan Wilkinson, Ministre de l'Environnement et des changements climatiques

L'honorable Jean-Yves Duclos, député fédéral de Québec et Président du Conseil du trésor